

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2055

25 août 2008

SOMMAIRE

Adeia S.A.	98614	ISO-LUX	98619
Advent Dahlia Luxembourg HOLDING S.à r.l.	98604	IXI S.A.	98634
Al Global Investments S.à r.l.	98594	Jarnac S.A.	98635
Amelia45 s.à r.l.	98630	Karissa S.A.	98634
Atlantic Real Estate Company S.A.	98633	LTMA Investment S.A.	98639
Belier S.A.	98637	Lux Energy Resources Investments S.A. ...	98627
Belvalgrill S.à r.l.	98628	Luxpromotion S.A.	98640
Bestebreurtje S.A.	98637	Maro Investment S.A.	98594
Cargonet International S.A.	98635	Mediator S.A.	98635
Castelmonte Europe S.A.	98637	Nexium SA	98636
CellPrem S.A.	98637	Nouvelle Euro-Technique S.à r.l.	98633
C.E.P. Européenne d'Investissement S.A.	98620	Orconsult Holding S.A.	98604
Cored International S.A.	98638	Phoenix Engineering Corporation S.A. ...	98639
Corporate Special	98594	Recipe Holding S.A.	98634
Cristallo S.A.	98640	Roproperties S.A.	98623
Dassia S.A.	98631	Roproperties S. à r.l.	98623
Deloitte Consulting S.à r.l.	98631	SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l.	98631
Dise S.A.	98634	SkyCom S.à r.l.	98632
DPB International S.A.	98621	Smogon S.A.	98623
Eventus S.A.	98639	Société Générale de Couverture des Risques Financiers S.A.	98635
Foncière des Chaudronniers	98629	SO.GE.FER (Luxembourg) S.A.	98622
Granite Fin S.A.	98630	SW Info Management S.A.	98638
Grim S.A.	98633	The Atlantic Leisure Company S.A.	98633
Groupeement de Participations Industrielles S.A.	98594	TL Investments S.A.	98638
Halden Holding S.A.	98636	TL Investments S.A.	98638
Horizon Trading A.G.	98621	V.D.L. Développement S.A.	98618
International Machinery Trading Corporation S.A.	98636	Windermere Private Placement I S.A. ...	98622
		WMK Group S.A.	98636

Corporate Special, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 132.035.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2008099110/1352/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05897. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Groupement de Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 47.884.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008099075/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09108. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Maro Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 74.317.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARO INVESTMENT S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099121/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12798. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day in the month of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in LUXEMBOURG, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.,, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 July 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in her hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the prenamed party declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests and participations.

2.2 The Company may also, directly or indirectly invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has direct or indirect interest or any company being a direct or indirect Partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity of the financial sector.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

2.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Laws.

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operation connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "AI Global Investments S.a. r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6.

6.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) Class A shares («A Shares») with a par value of one Euro (EUR 1,-).

The Company's share capital shall also be represented by Class B shares («B Shares»), Class C shares («C Shares»), Class D shares («D Shares»), Class E shares («E Shares»), Class F shares («F Shares»), Class G shares («G Shares»), Class H shares («H Shares»), Class I shares («I Shares») and Class J shares («J Shares») which will have a par value of one Euro (EUR 1.-) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares as to the "Shares").

6.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

6.3 All Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. The redemption of the Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled as foreseen under article 49-3 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The partners agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

6.4 The redemption price of the Shares of a given class (the «Redemption Price») is calculated by the manager(s) or by such person appointed by the manager(s) on the basis of the net asset value of the corresponding Investment (as defined below). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

6.5 The net asset value of the Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the manager(s) determine(s) to be fair and reasonable.

6.6 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future partners.

6.7 Except if otherwise provided in a partners' agreement which may be entered into between the Company and the partners of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered partners of the class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the partners' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such partner before the redemption date.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing Partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Shares to be issued pursuant to article 6 hereof may, as the manager(s) shall determine, be of different Classes. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares. The manager(s) shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an «Investment») to which each Class of Shares relates. For the avoidance of doubt Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between partners, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the partners of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements. The Company shall have the right, in the event the value of the Investment of a particular class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the shares of the Class of Shares corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

Art. 10. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. Such distribution will be made in the same manners as the regular dividend distribution (i.e. annual dividend distribution) provided for in Article 22.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners.

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Distribution Right of Shares.

22.1 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

22.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows.

22.3 The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of shares in proportion of all shares outstanding.

22.4 The partner(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice.

22.5 The Available Amount related to a specific Class of Shares will be available for payment of dividend to the holders of that specific Class of Shares (to which the Investment relates).

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23.

23.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in article 22 of these Articles.

23.2. Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant class of shares in proportion to their respective holdings of such shares.

23.3. For the purposes of Article 23.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 23.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred shares have been subscribed by Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Resolutions of the partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à LUXEMBOURG (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2008.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet Social.

2.1 L'objet de la société est, directement ou indirectement, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

2.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, d'investir dans, d'acquérir, de détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

2.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

2.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «AI Global Investments S.à. r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts Sociales

Art. 6.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de catégorie A («Parts Sociales de Catégorie A»), d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des Parts Sociales de catégorie B, («Parts Sociales de Catégorie B»), des Parts Sociales de catégorie C («Parts Sociales de Catégorie C»), des Parts Sociales de catégorie D («Parts Sociales de Catégorie D»), des Parts Sociales de catégorie E («Parts Sociales de Catégorie E»), des Parts Sociales de catégorie F («Parts Sociales de Catégorie F»), des Parts Sociales de catégorie G («Parts Sociales de Catégorie G»), des Parts Sociales de catégorie H («Parts Sociales de Catégorie H»), des Parts Sociales ordinaires de catégorie I (Les «Parts Sociales de Catégorie I»), des Parts Sociales de catégorie J (Les «Parts Sociales de Catégorie J») d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de catégorie A comme les «Parts Sociales»).

6.2 Chaque Part Sociale donne un droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.3 Toutes les Parts Sociales émises par la Société sont des Parts Sociales rachetables. Les Parts Sociales souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il ne pourra être procédé au rachat des actions d'une catégorie déterminée qu'en utilisant les montants disponibles pour distribution conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables incluant le compte de prime d'émission) et qui sont les produits de venie ou cessions totales ou partielles et/ou d'autres revenus des Investissements s'y rattachant (tel que défini ci-après). Les Parts Sociales qui auront été rachetées devront immédiatement être annulées comme stipulé à l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et ne donneront plus de droit de vote ni le droit de recevoir aucun dividende ni produit de liquidation. Les associés reconnaissent que le rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée est conforme aux dispositions de la loi et respecte leur droit à traitement égal par la Société.

6.4 Le prix de rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée ("Prix de Rachat") est calculé par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou par une personne nommée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, sur base de l'actif net de l'Investissement correspondant (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Rachat peut être payé soit en espèces soit en nature ou pour partie en espèces et l'autre en nature.

6.5 La valeur de l'actif net des Parts Sociales d'une catégorie déterminée sera exprimée suivant le pair comptable et sera fixée au jour de valorisation en divisant l'actif net de l'Investissement correspondant, correspondant à valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement moins les dettes associées à un tel Investissement à cette date de valorisation, par le nombre de Parts Sociales d'une catégorie déterminée encore impayé à cette même date. La valeur marchande des actifs sous-jacents de l'Investissement peut-être ensuite défini sur d'autres bases que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, estimera être justes et raisonnables.

6.6 En l'absence de toute mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, chaque décision prise en relation avec le calcul du Prix d'Achat par le gérant ou le conseil de gérance sera décisive et engagera la Société ainsi que ses associés actuels, passés et futurs.

6.7 Sauf si stipulé différemment dans un pacte d'associés qui pourrait être conclut entre la Société et les associés de la Société, une convocation écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque associé détenteur de catégories d'actions à rembourser, au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, à son adresse telle que renseignée dans le plus récent registre des associés, notifiant au détenteur le nombre de Parts Sociales sujettes au rachat, en spécifiant la date du rachat, le Prix de Rachat et les procédures à suivre pour soumettre les Parts Sociales au rachat par la Société (une telle convocation est ci-après définie comme "Convocation de Rachat". Le prix de rachat de telles Parts Sociales sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît sur le registre des associés en qualité de propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire dont les références ont été transmises à la Société par ledit associé avant la date de Rachat.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les Parts Sociales à souscrire seront proposées à titre préférentiel aux associés actuels, proportionnellement à leur part dans le capital social représentée par leurs Parts Sociales.

Art. 8. Les Parts Sociales à souscrire dans le cadre de l'article 6 peuvent, ainsi que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, le déterminera, être de catégories différentes. Les produits relatifs à l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales seront investis suivant la politique d'investissement déterminée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, envers l'Investissement établi à l'égard de(s) Catégorie(s) de Parts Sociales concernées.

Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, identifieront le portefeuille d'actifs appropriés constituant un investissement ("Investissement") auquel chaque Catégorie de Parts Sociales se rapportera. Afin d'éviter toute confusion, l'Investissement comprend la détention des Parts Sociales dans un investissement spécifique ainsi que les revenus résultant de la vente de cet investissement spécifique. Comme entre Associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la Catégorie de Parts Sociales concernée. La Société sera considérée comme une seule entité juridique; quoiqu'il en soit, concernant les tiers et en particuliers envers les créanciers de la Société, les associés d'une Catégorie de Parts Sociales spécifiques seront exclusivement responsables des dettes liées à l'Investissement sous-jacent de cette Catégorie de Parts Sociales, soumis aux dispositions de la loi applicable et aux dispositions contractuelles.

La Société pourra valablement, au cas où la valeur de l'Investissement d'une catégorie de Parts Sociales particulière baisse en dessous de la valeur d'acquisition, entraînant une perte pour la Société, choisir, à son entière discrétion, de racheter les parts des Catégories de Parts correspondantes à un tel Investissement ainsi que tout instrument financier émis afin de financer l'acquisition de l'Investissement, et en considérant par conséquent ce qui précède, de transférer et d'assigner aux détenteurs de telles parts et instruments financiers l'Investissement concerné.

Art. 9. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra

désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Cette distribution sera faite de la même manière que celle relative à la distribution de dividendes habituelle (c'est à dire la distribution annuelle de dividende) tel que stipulé sous l'Article 22.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Droit de Distribution des Parts Sociales.

22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société. Le solde sera librement utilisé par les associés.

22.2 Sur des comptes propres ou distincts (en plus des comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique comptable habituelle), la Société déterminera à la fin de chaque exercice financier un résultat pour chaque Investissement qui sera déterminé comme suit.

22.3. Le résultat de chaque Investissement consistera dans le solde de tout revenu, profits ou autres montants reçus ou échus sous toute autre forme en relation avec cet Investissement (y compris les plus-values, le boni de liquidation, la distribution de dividendes) et le montant des frais, pertes, impôts et autres transferts de fonds engagés par la Société dans le cadre de ses activités et raisonnablement affectées à la gestion, opération de tels Investissements (y compris les honoraires, les coûts, les impôts sur les plus-values, les dépenses relatives à la distribution de dividendes) (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses de la Société non affectés seront alloués entre les différentes Catégories de Parts Sociales proportionnellement à toutes les Parts Sociales (non encore libérées ou payées)

22.4 Les Associés approuveront de tels comptes propres ou distincts simultanément aux comptes détenus par la Société conformément à loi et à la pratique.

22.5 Le Montant Disponible afférant à une Catégorie de Parts Sociales spécifique sera disponible pour le paiement d'un dividende aux détenteurs de cette Catégorie de Parts Sociales (auxquelles se rattache l'Investissement).

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23.

23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf stipulation contraire par résolutions des Associés ou par la loi, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société, étant spécifié que le produit net de la liquidation sera cédé selon les modalités prévues à l'article 22 de ces Statuts.

23.2 Tout produit net de liquidation compris dans chaque Investissement sera partagé parmi les détenteurs de la Catégorie de Parts Sociales y afférant, après paiement du passif de la Société, en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci dans cette même Catégorie de Parts Sociales.

23.3 En conséquence de l'article 23.2:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société liées à ou intervenues dans le cadre de l'Investissement seront considérées comme une diminution de la valeur des actifs formant la part de l'Investissement concerné;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société non visées sous (a) seront considérées comme une réduction de valeur des actifs de l'Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés;

(c) au cas où les dettes ou dépenses à imputer en réduction d'un Investissement particulier visé ci-dessus sous (a) ou (b) excède la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 23.2, et un tel manque à gagner sera imputé en réduction de l'autre Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés (une telle valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir au préalable donné effet aux réductions requises par les alinéas (a) et (b) ci-dessus.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales. Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961, à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg; et

- Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, H. HELLINCKX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10133. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 JUILLET 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008099698/239/524.

(080114470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Orconsult Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.352.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099701/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11654. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.620.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second in the month of July.

Before Us, Maître Patrick SERRES, notary, residing in REMICH, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"ADVENT DAHLIA (CAYMAN) Ltd", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 214043,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Boston (USA) on the 18th of July 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in her hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the prenamed party declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into: (i) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"), each having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

6.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the present articles of incorporation.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding, (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (ix) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount less than any preferred dividend due, pursuant to Article 22.6.1, on the outstanding Classes of Shares (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of share-

holders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22.

22.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

22.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

22.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

22.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

22.6.1 The holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right

to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

22.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23.

23.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 25. Definitions.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 22 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subscription and Payment

The twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by "ADVENT DAHLIA (CAYMAN) Ltd", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à REMICH (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«ADVENT DAHLIA (CAYMAN) Ltd.», une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 214043,

ici représenté par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston (USA), le 18 juillet 2008.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représentée par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées en (i) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les «Parts Sociales de Catégorie I»); (x) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les «Parts Sociales de Catégorie J»); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les statuts.

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

6.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie A ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie B (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (ix) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible moins le montant du dividende préférentiel dû, en accord avec les dispositions de l'article 22.6.1, sur les Catégories de Parts Sociales restantes (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22.

22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

22.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

22.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

22.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

22.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

22.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

22.6.1 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, au prorata de leur participation, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale de chaque Part Sociale émise par la Société.

22.6.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J

existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A existantes).

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23.

23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

23.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 25. Définitions.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 22 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

Souscription et Libération

«ADVENT DAHLIA (CAYMAN) Ltd.», prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement pavées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961, à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10128. — Reçu cent vingt-cinq Euros (25.000,- à 0,5% = 125,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008099696/239/546.

(080114491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Adeia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.431.

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ADEIA S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 84.431, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 377 du 8 mars 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2007 et affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Approbation du bilan de clôture de la Société au Luxembourg.
6. Transfert du siège social de la Société aux British Virgin Islands et nomination comme Registered Agents Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands.
7. Adoption de la forme juridique de "company limited by shares" selon le droit des British Virgin Islands.
8. Démission des administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
9. Nomination d'un administrateur unique.
10. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
11. Mandat à donner à Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce des British Virgin Islands et aux fins de

convoquer une assemblée générale extraordinaire aux British Virgin Islands afin de confirmer le transfert de siège aux British Virgin Islands et d'adapter les statuts de la société à la législation des British Virgin Islands.

12. Autorisation est donnée à Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands en tant que représentant (agent) de la société afin de compléter et signer les pages numérotées 5 et 18 du « Memorandum and articles of Continuation of the company » de la société devenue de nationalité des British Virgin Islands.

13. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

14. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clôturé comme suit:

	EUR
Résultats reportés	34.418,99
Perte de l'exercice 2007	<u>(73.623,75)</u>
Report à nouveau	(39.204,76)

Deuxième résolution

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée prend connaissance de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et décide de poursuivre les activités de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture de la Société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, l'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société aux bureaux de Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, laquelle société, désormais de nationalité des British Virgin Islands, continuera son existence aux British Virgin Islands sous la dénomination "ADEIA S.A.", sous la forme juridique d'une "company limited by shares", et sera à compter de cette date considérée comme relevant du droit des British Virgin Islands.

Pour les besoins du transfert du siège social, la date d'effet comptable du transfert du siège social sera la date du bilan de clôture en date du 31 mai 2008 annexé aux présentes.

La décision de transfert de siège est prise sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre du commerce des British Virgin Islands.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission des administrateurs en place:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Madame Nicole THOMMES, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea DANY, employée privée, née le 14 août 1973 à Trier - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, il est nommé un administrateur unique:

Monsieur Edgardo E. DIAZ, administrateur de sociétés, né à Los Santos, République de Panama le 11 février 1954, domicilié professionnellement à Calle Circunvalación B, Cerro, Viento, No. 872, Panama, République de Panama.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:
la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce des British Virgin Islands, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire aux British Virgin Islands afin de confirmer le transfert de siège aux British Virgin Islands et d'adapter les statuts de la société à la législation des British Virgin Islands.

Dixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands en tant que représentant (agent) de la société afin de compléter et signer les pages numérotées 5 et 18 du formulaire «Memorandum and articles of Continuation of the company» de la société devenue de nationalité des British Virgin Islands.

Onzième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce des British Virgin Islands;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité British Virgin Islands.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers les British Virgin Islands.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the third of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "ADEIA S.A.", R.C.S. Luxembourg Number B 84.431, having its registered office in Luxembourg at 18, rue de l'Eau, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated November 9th 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 377 of March 8th 2002.

The meeting begins at five p.m., Mr Michaël ZIANVENI, lawyer, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Corinne PEYRON, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raymond THILL, maître en droit, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty-two (32) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1.000.-) each, representing the total capital of thirty-two thousand euros (EUR 32.000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Management report of the board and auditor's report.
2. Approval of the balance sheets and profit and loss accounts as of 31/12/2007 and allocation of the results.

3. Discharge to the directors and to the auditor.
4. Decision to be made in relation with the article 100 from the amended law from the 10th August 1915 concerning the commercial companies.
5. Approval of the Company's final balance sheet.
6. Transfer of the Company's registered office to the British Virgin Islands and appointment as Registered Agents of Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands.
7. Adoption of new company form: limited by shares, in accordance with British Virgin Islands law.
8. Resignation of directors and grant of a release in respect of their performance of their duties to date.
9. Appointment of a sole director.
10. Resignation of auditor and grant of a release in respect of their performance of their duties to date.
11. Mandate to be given to Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands in order to proceed with the formalities for the registration of the company to the British Virgin Islands trade register and to call an Extraordinary Shareholders' meeting to the British Virgin Islands in order to confirm the transfer of the registered office to the British Virgin Islands and adoption of the articles of association to the British Virgin Islands Law.
12. Authorization to be given to Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands as Registered Agents in order to fulfill and sign the page number 5 and 18 of "Memorandum and articles of Continuation of the company" which is henceforth to be an British Virgin Islands company.
13. Mandate to be given to proceed with the formalities for removal of the Company from the Luxembourg Register of Companies.
14. Miscellaneous.

The Meeting of shareholders, having approved the statement of the Chairman and having declared itself to be regularly constituted, considered the agenda, and after deliberating thereon, passed the following resolutions unanimously:

First resolution

After reviewing the management reports by the management board and the auditor as well as the balance sheet and profit and loss account for the financial year closed as at 31 December 2007, the general meeting unanimously approves the accounts as submitted and decides to affect the result of the financial year closed as below:

	EUR
Results brought forward:	34.418,99
Loss of the year 2007:	<u>(73.623,75)</u>
New result brought forward:	(39.204,76)

Second resolution

By special votes, full and complete discharge is granted to the members of the board and the auditor.

Third resolution

The Shareholders Meeting takes note of the article 100 from the amended law from the 10th August 1915 and decides to go on with the company activities.

Fourth resolution

The General Meeting approves the final balance sheet of the Company at 31st May 2008. Said balance sheet, having been signed ne varietur by the agent and the attesting notary, shall be appended hereto to be registered concurrently herewith.

Fifth resolution

Pursuant to Article 67-1 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the General Meeting resolves to transfer of the Company's registered office to the offices of Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands. Said Company, which is henceforth to be a British Virgin Islands company, shall continue to exist in British Virgin Islands under the name "ADEIA SA", in the form of a company limited by shares, and shall as from this date be considered to be governed by British Virgin Islands law.

The date from which the registered office transfer will be treated for accounting purposes is as per the attached final balance sheet as at 31st of May 2008.

The registration of the Company with the Register of Trade in British Virgin Islands is a condition precedent of the decision to transfer.

Sixth resolution

The resignation of the directors is duly noted:

- Mr Marc KOEUNE, economist, born on October 4th 1969 in Luxembourg - Luxembourg, whose business address is 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg;
- Mrs Nicole THOMMES, private employee, born on October 28th 1961 in Arlon - Belgium, whose business address is 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg;

- Mrs Andrea DANY, private employee, born on August 14th 1973 in Trier - Germany, whose business address is 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Mr Jean-Yves NICOLAS, private employee, born on January 16th 1975 in Vielsalm - Belgium, whose business address is 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

By special vote, they are hereby granted a release in respect of their performance of their duties to date.

Seventh resolution

The Meeting appoints a sole director to replace them, Mr Edgardo E. DIAZ, born in Los Santos, Republic of Panama, on February 11th 1954, resident in Calle Circunvalación B, Cerro, Viento, No 872, Panama, République de Panama.

Eighth resolution

The resignation of the auditor is duly noted:

The company CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L. having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under no. B 79.327.

By special vote, it is hereby granted a release in respect of its performance of their duties to date.

Ninth resolution

The Meeting confers all powers, to Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands as predefined, to accomplish all the formalities necessary in order to register the Company with the British Virgin Islands Register of Trade, with the right to make any amendments and individually sign all necessary and useful documents for the accomplishment of said registration and to call an Extraordinary Shareholders' meeting to the British Virgin Islands in order to confirm the transfer of the registered office to the British Virgin Islands and adoption of the articles of association to the British Virgin Islands Law.

Tenth resolution

The Meeting confers all powers to Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust, British Virgin Islands as Registered Agent of the company in order to fulfil and sign the page number 5 and 18 of "Memorandum and articles of Continuation of the company" which is henceforth to be a British Virgin Islands company.

Eleventh resolution

A mandate is hereby granted to FIDUCENTER S.A., for the purposes of:

- Performing all necessary formalities for the removal of the Company from the Luxembourg Register of Trade, as from receipt of proof of the Company's registration with the British Virgin Islands Register of Trade.

- Arranging the closure of the Company's bank account(s).

- Arranging the transfer of the balances of the said bank accounts to an account to be opened in the name of the Company, henceforth a British Virgin Islands company.

Declaration

The attesting notary hereby certifies, on the basis of the aforementioned statement of assets, that the Company's share capital, in the amount of thirty-two thousand euros (EUR 32.000,-) was subscribed for and paid-up in full at the time of the Company's transfer to British Virgin Islands.

There being no further items on the agenda and no one having asked to take the floor, the Meeting ended at five thirty p.m.

IN WITNESS WHEREOF, drawn up and executed in Luxembourg, date as above.

After having read and construed this original document for the appearing parties, I, the notary, signed the said document together with the said parties.

Signé: M. Zianveni, C. Peyron, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. LAC/2008/27819. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008099707/5770/251.

(080114753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

V.D.L. Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.549.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008099708/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12555. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

ISO-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.623.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Boualem MADI, gérant de sociétés, né à Givet le 21 juin 1956, demeurant à 34, rue du Point du Jour F-08600 Givet (France),

2.- Monsieur Régis BUZON, gérant de sociétés, né à Metz le 15 avril 1972 demeurant à 16, rue Louis Godfrin à F-57530 Ars - Laquenexy tous deux ici représentés par M. Max MAYER,

employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumantant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ISO-LUX".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'isolation thermique en bâtiment l'achat, la vente tant à l'importation qu'à l'exportation, la fabrication, la représentation, le montage de tous produits de haute technologie, se rapportant à l'industrie de la construction, ainsi que de tous autres produits généralement quelconques destinés, entre autres, à économiser l'énergie et préserver l'environnement.

La société pourra en outre effectuer toutes activités de recherche, de développement et de consulting dans les domaines précités.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,00 EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Boualem MADI, prénommé, cinquante et une parts	51
2.- Monsieur Régis BUZON, prénommée, quarante-neuf parts	49
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées toutes les parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 950,00 EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Boualem MADI, prénommé, gérant technique,

b.- Monsieur Régis, Maxime, Henri BUZON, prénommé, gérant administratif.

Dans le cadre de la gestion journalière la société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Pour tout engagement ne dépassant pas 5.000,- EUR (cinq mille euros) la signature du gérant administratif sera suffisante.

Pour tout engagement dépassant cette somme la signature conjointe des gérants sera requise.

- L'adresse du siège social est établie à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30780. — Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099673/206/88.

(080114534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

C.E.P. Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 40.720.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099675/7606/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10348. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

DPB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.733.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099676/7606/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07423. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Horizon Trading A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.276.

GESELLSCHAFTSAUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Frau Ina PROBST, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-76139 Karlsruhe, Beutenerstraße 20, (Bundesrepublik Deutschland).

2) Herr Andreas PROBST, kaufmännischer Angestellter, wohnhaft D-77694 Kehl, Waseneckstraße 26b, (Bundesrepublik Deutschland).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Nico HANSEN, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1) Dass die Aktiengesellschaft "HORIZON TRADING A.G.", mit Sitz in L-5540 Remich, 38, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 68276, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 13. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 272 vom 20. April 1999,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean-Paul HENCKS am 19. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 459 vom 17. Juni 1999,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 272 vom 18. Februar 2002,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitz in Remich, am 15. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1014 vom 3. Juli 2002.

II) Dass das Gesellschaftskapital einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

III) Dass die Komparenten alleinige Aktieninhaber der Gesellschaft sind.

IV) Dass die Komparenten beschließen die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. März 2008, aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

V) Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI) Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII) Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII) Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX) Dass das Aktienregister annulliert worden ist.

X) Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren bei Frau Ina PROBST in D-76139 Karlsruhe, Beutenerstraße 20, (Bundesrepublik Deutschland), aufbewahrt werden.

XI) Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: HANSEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2008. Relation GRE/2008/3170. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (s.): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. Juli 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099740/231/64.

(080114592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.581.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008099725/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01199. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

SO.GE.FER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.840.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/08/08.

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A.

Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099723/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00412. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Smogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.831.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/08/08.

SMOGON S.A.

Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099722/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00407. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Roproperties S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Roproperties S.A.).**

Capital social: EUR 6.931.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.590.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

LEWIS CHARLES ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED (the "Sole Shareholder"), with registered office at Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4HQ hereby represented by Mr Stéphane LATESTÉ by virtue of a proxy given in Guernsey, on 27th June 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the sole shareholder of ROPROPERTIES S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 19 June 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1790 of 23 August 2007, amended according to a deed received by the same notary on 21 August 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2482 of 2 November 2007, registered with the trade and company register under the number B 129.590 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company from ROPROPERTIES S.A. into "ROPROPERTIES S. à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of the board of directors' members, Mr Stéphane Lataste, Mr Didier Mc Gaw and Mr Kaloyan Stoyanov and the "commissaire" C.R.C. Cabinet de Révision & Conseil S.A. and gives them full discharge for their mandate until this day.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the legal form of the Company without changing its legal personality and adopt the form of a limited liability company. The activity remained unchanged.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to adapt the articles of incorporation of the Company with the new legal form and the above changes and set the articles of Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the denomination of Roproperties S. à r.l. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an indefinite duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4.

a) The object of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.

b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise.

It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.

c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.

d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at six million nine hundred thirty one thousand Euros (EUR 6,931,000) divided into three millions four hundred sixty-five thousand and five hundred (3,465,500) shares of two Euros each.

These shares have all been subscribed by Lewis Charles Romania Property Fund Limited.

The capital has been fully paid in by the associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executed this deed.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 7. The shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non associates is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not to be associates. They are appointed and removed from office by the general meeting of associates, which determines their powers and the term of their mandates, and which statutes at the majority of the capital. They may be re-elected and may be revoked ad nutum and at any time.

Toward third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company.

Art. 9. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 10. Each associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 12. The fiscal year begins on the first of January of each year and will end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 13. Each year the annual accounts are drawn up by the manager(s).

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the Associates.

Art. 16. In case of the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one Associate holds all the shares, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the amended law on commercial companies; in this case, article 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be construed in accordance with the amended law on commercial companies."

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the amended law on commercial companies have been fulfilled.

Fifth resolution

Immediately after the change the legal form of the Company of the Company, the associates have passed the following resolutions:

The following individuals are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr. Stéphane Lataste, lawyer, born on 14 January 1965, in Laval, France, residing 39, rue de Crécy L-1364 Luxembourg;
- Mr. Didier Mc Gaw, lawyer, born on 2 September 1962 in Curepipe, Ile Maurice, residing 95, rue Ermesinde, L-1468 Luxembourg;
- Mr. Kaloyan Stoyanov, lawyer, born on 15 December 1948 in Lausanne (Switzerland), residing, CH-1211 Genève, 3-6, Place des Eaux-Vives.

The Company shall be validly bound by the joint signature of two managers.

The managers may jointly appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English version, the French version shall be prevailing.

Whereof the document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French translation

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LEWIS CHARLES ROMANIA PROPERTY FUND LIMITED ("Actionnaire Unique"), avec siège social à Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 4HQ, ici représentée par M. Stéphane LATASTE, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 27 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "ROPROPERTIES S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1790 du 23 août 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2482 du 2 novembre 2007,

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 129.590 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la société de "ROPROPERTIES S.A." en "ROPROPERTIES S. à r. l."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration, à savoir Monsieur Stéphane Lataste, Monsieur Didier Mc Gaw et Monsieur Kaloyan Stoyanov et du commissaire aux comptes, C.R.C. Cabinet de Révision & Conseil S.A., et leur accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la forme juridique de la société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, l'activité demeurant inchangée.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'adapter les statuts de la Société à sa nouvelle forme juridique ainsi qu'aux modifications précitées et d'arrêter les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Roproperties S.à.r.l. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4.

a) La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à six millions neuf cent trente et un mille Euros (EUR 6.931.000), représenté par ses trois millions quatre cent soixante cinq mille cinq cent (3.465.500) parts sociales de deux euros chacune.

Ces parts ont toutes été souscrites par Lewis Charles Romania Property Fund Limited.

Le capital est entièrement libéré et se trouve, dès à présent, à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 6. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix percent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la prédite loi sont d'application.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.»

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Cinquième résolution

Et aussitôt après le changement de forme juridique de la Société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommé gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant à 39, rue de Crécy L-1364 Luxembourg;

- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Ile Maurice), demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde;

- Monsieur Kaloyan Stoyanov, juriste, né le 15 décembre 1948, à Lausanne (Suisse), demeurant à CH-1211 Genève, 3-6, place des Eaux-Vives.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Les gérants pourront sous leur signature conjointe nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Lataste et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. LAC/2008/28438. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008099764/5770/225.

(080114496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Lux Energy Resources Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 83.567.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008099728/3116/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08496. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Belvalgrill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, Centre Commercial Belval II.

R.C.S. Luxembourg B 140.666.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"LUXGRILL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2529 Howald, 20, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 81.800,

représentée par ses administrateurs-délégués, à savoir:

- Monsieur Guillaume CHATARD, chef d'entreprise, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 40, Chemin Noir,

- Monsieur Franck DIVINE, chef d'entreprise, demeurant à F-54130 Dommartemont, 11, Domaine de Saulcy,

ce dernier représenté par Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 juillet 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la restauration sous toutes formes, ainsi que les activités de traiteur, café, restaurant, bar, grillade et jeux.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "BELVALGRILL S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, la société "LUXGRILL S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité,

les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Guillaume CHATARD, chef d'entreprise, né à Briey (France), le 18 mars 1961, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 40, Chemin Noir.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à Esch-sur-Alzette, Centre Commercial Belval II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Chatard, R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. LAC/2008/30169. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008099759/227/93.

(080115482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Foncière des Chaudronniers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 112.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Renaud Vercouter
Gérant

Référence de publication: 2008099730/8782/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01588. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Amelia45 s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1E, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.298.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur José CARDOSO, salarié et indépendant, né à Ettelbruck le 13 août 1974, demeurant à L-7739 Colmar Berg, 8, an der Sang, et

Monsieur Luigi ZANETTE, retraité, né à San Fior, Italie, le 2 octobre 1938, demeurant à L-8393 Olm, 38, rue de Capellen.

Lesquels ont déclaré:

Qu'en suite d'une cession de parts sous seing privé en date du 28 juin 2008, ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AMELIA45 s.à r.l. avec siège à Tuntange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136.298, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 7 février 2008, publié au Mémorial C numéro 653 du 15 mars 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte et pour autant que de besoin approuve la cession de parts ci-dessus relatée.
2. La société AMELIA45 s.à r.l. est liquidée avec effet immédiat.
3. Pour autant que de besoin, Monsieur José CARDOSO, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
4. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile du liquidateur.
5. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. ZANETTE, J. CARDOSO, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2346. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 juillet 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008099739/225/41.

(080114601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Granite Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.612.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/08/08.

GRANITE FIN S.A.

RIES-BONANI Marie-Fiore / DIEDERICH Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099721/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00377. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Dassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.607.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/08/08.

Pour DASSIA S.A.

RIES-BONANI Marie-Fiore / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099719/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00283. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 126.853.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099712/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10027. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Deloitte Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.931.

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "DELOITTE CONSULTING S.à r.l.", ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 54.931, constituée suivant acte reçu le 18 septembre 1991, publié au Mémorial C numéro 444, page 21.289 de 1991.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 913 du 14 avril 2008 contenant absorption par la société "DELOITTE S.A."
- 2.- Décharge à accorder aux organes de la société.
- 3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 18 mars 2008, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration et de gérants de deux sociétés luxembourgeoises: (1) "DELOITTE S.A.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, société absorbante, titulaire de la totalité des parts sociales et autres titres conférant droit de vote de (2) la "DELOITTE CONSULTING S.à r.l.", ayant son siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 913 du 14 avril 2008.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 31 mai 2008 et les droits réservés aux actionnaires et associés par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de ladite fusion par les associés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 18 mars 2008 entre la société absorbée "DELOITTE CONSULTING S.à r.l." et la société absorbante "DELOITTE S.A.", de le ratifier intégralement et de considérer expressément que la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 31 mai 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée, la dissolution étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27042. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099913/211/65.

(080115684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

SkyCom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 32, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour la société Skycom Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008099914/4274/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02357. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Nouvelle Euro-Technique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 160, rue Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 79.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour la société Nouvelle Euro-Technique Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008099917/6186/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02355. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Atlantic Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.707.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099919/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11463. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

The Atlantic Leisure Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.640.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099896/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12673. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Grim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.166.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour Grim S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099932/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10492. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Dise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour DISE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099930/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10478. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Recipe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 104.690.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6.8.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099929/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01886. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

IXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.184.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour Ixi S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099940/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10464. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Karissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour *KARISSA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008099938/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10463. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Jarnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.171.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour *JARNAC S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008099942/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10475. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Cargonet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.250.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour *Cargonet International S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008099944/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10469. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Mediator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6-8-2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099926/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01932. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Société Générale de Couverture des Risques Financiers S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.574.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour Société Générale de Couverture des Risques Financiers S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099946/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10467. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

IMTC S.A., International Machinery Trading Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 58.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099925/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11716. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Halden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.447.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour Halden Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099950/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10490. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

WMK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.354.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour W.M.K. GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099949/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10488. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Nexium SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 90.429.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099951/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Bestebreurtje S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 36.108.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099953/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

CellPrem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.597.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099954/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Belier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.989.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.08.08.

Signature.

Référence de publication: 2008099910/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12503. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Castelmonte Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 129.046.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06.08.08.

Signature.

Référence de publication: 2008099921/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11706. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 82.125.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099958/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 82.125.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099955/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

SW Info Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.553.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099960/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Cored International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.978.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour *CORED INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008099981/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10402. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Eventus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour *EVENTUS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008099980/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10400. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

LTMA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 63.972.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement à Bertrange le 18 juillet 2008 à 8 heures 30*

Il résulte dudit procès-verbal que les sociétés CRITERIA S.à.r.l., PROCEDIA S.à.r.l. et Monsieur Gabriel JEAN ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat. Monsieur Gabriel JEAN a également démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Messieurs Christian BÜHLMANN, expert comptable, Thierry TRIBOULOT, employé privé, et Alexandre TASKIRAN, tous trois demeurant professionnellement au 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 18 juillet 2008.

Pour *LTMA INVESTMENT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008099979/768/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Phoenix Engineering Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.140.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour PHOENIX ENGINEERING CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099983/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10410. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Cristallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.277.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

Pour CRISTALLO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099986/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10412. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Luxpromotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.395.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008

«Unique résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER, demeurant à L-7209 Walferdange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte
2. Madame Catherine SCHNEIDER-SOANNI, demeurant à L-7209 Walferdange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte
3. Mademoiselle Caroline SCHNEIDER, demeurant à L-7568 Mersch, 7, Am Wangert

Administrateur-délégué:

Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER, préqualifié.

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Bertrange, le 30 avril 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008099989/820/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.
